



Déclaration liminaire FSU de la FS-SSCT du 2 février 2023

Monsieur le DRRH, mesdames, messieurs,

Au nom de la FSU, nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux membres de cette FS-SSCT d'installation. Cette instance est placée sous le signe de la loi de transformation de la fonction publique. Si le projet de loi initial réduisait de manière drastique les prérogatives des CHSCT, c'est grâce au combat de la FSU notamment que la plupart des attributions des CHSCT ont été maintenues dans cette nouvelle instance. Cependant en faisant de la FS-SSCT une émanation du CSA et non une instance indépendante, notre employeur affaiblit la prise en compte des conditions de travail dans notre institution.

Cette réunion se tient également dans un contexte de lutte contre un projet de réforme des retraites brutal injuste et injustifié. La mobilisation générale sans précédent de mardi dernier et particulièrement celle de la profession montre bien l'inquiétude des personnels quant à leur devenir professionnel et personnel. Comment envisager de travailler jusqu'à 64 ans dans notre profession alors que l'âge moyen en bonne santé est de 63 ans et que nos conditions de travail restent difficiles ? Comment pourrions-nous avoir la totalité des trimestres de cotisation alors même qu'à cause de nos études longues nous rentrons tardivement dans le métier ?

A cela on peut rajouter la question des salaires qui reste en lien avec celle des retraites parce que pour nous, la pension n'est autre qu'un salaire continué. Notre ministre a la mémoire bien courte, pour oser maintenir que le président n'a jamais dit, en avril dernier, que tous les enseignants seraient augmentés de 10% sans contrepartie dès janvier 2023. C'est pourtant bien cela qu'il est nécessaire de mettre en place si nous voulons réellement combattre la crise du recrutement dans laquelle nous sommes empêtrés depuis des années et améliorer les conditions de travail des personnels. Car comment -alors que les études du ministère lui-même annoncent un temps de travail enseignants autour de 43H/semaine- réfléchir à un projet de pseudo-revalorisation qui reposerait sur le principe réchauffé du travailler plus pour gagner plus ? Le pacte proposé par notre ministère n'est qu'un marché de dupe. C'est bien vers une revalorisation indiciaire conséquente qu'il faut avancer, et non sur de l'indemnitaire conditionné de manière contractuelle à des tâches supplémentaires qui alourdirait les conditions de travail et renforceraient les inégalités.

A ce mépris salarial se rajoute donc l'accroissement des inégalités notamment entre les femmes et les hommes. Ce principe d'égalité a pourtant été consacré « Grande cause nationale » par le Président de la République, lors de son discours à l'Élysée, le 25 novembre 2017. Le projet sur les retraites défavorise en premier les femmes. Les études sur le IMP montrent que ce sont les hommes qui s'en saisissent le plus. Il en sera de même pour les tâches supplémentaires prévues dans le pacte. Malgré l'affichage médiatique de l'accord du 30 novembre 2018, l'égalité femmes/hommes n'est pas une priorité pour notre ministère.

Encore une fois nous apprenons par la presse qu'une réforme profonde va être engagée au niveau du collège. Alors même que le ministre de l'Éducation nationale souhaite une revalorisation de la Technologie, il annonce dans les médias que cette discipline va être supprimée en classe de 6^e. Cette décision n'a été ni présentée, ni discutée dans aucune instance de dialogue social avec les organisations syndicales représentatives. Le Ministre est décidément bien mal inspiré de renouer

ainsi avec les méthodes verticales et autoritaires de son prédécesseur. Cette décision confirme que ce sont bien des logiques budgétaires et de ressources humaines (suppressions d'emplois et pénurie de professeurs de technologie) qui ont guidé cet arbitrage avant même toute considération pédagogique. Cette disposition va mettre en danger les postes des collègues de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement à la rentrée voire être victimes d'une mesure de carte scolaire. Quelles mesures de prévention et d'accompagnement ont été prises en amont pour éviter cela ?

De plus dans la classe de 6^o une heure de remédiation va être proposée aux élèves pour les accompagner en mathématiques ou en français. Il est envisagé que des professeurs des écoles ou des professeurs de collège puissent assurer cette heure. Là encore aucune concertation n'a été mise en place. Les annonces de modifications de notre métier sans que l'organisation du travail soit interrogée entraînent des questionnements, des inquiétudes anxieuses qui peuvent se transformer en risques psycho-sociaux.

A cela se rajoute les problèmes liés au bâtimentaire, à la qualité de l'air. Quelles mesures notamment notre administration va-t-elle prendre pour mettre en place les préconisations du décret 2022-1690 du 27 décembre 2022 à ce sujet ?

De plus, mardi 31 janvier la DGFP a mis à jour la FAQ sur les mesures relatives à la prise en compte de l'épidémie de Covid-19. Nous en retenons 3 qui nous semblent aller à l'encontre des précautions à prendre pour éviter la propagation du virus qui reste hautement actif dans la population générale et en particulier dans les établissements scolaires. Premièrement, le jour de carence est rétabli à partir d'aujourd'hui 1^{er} février. Notre employeur incite donc les collègues contagieux mais avec peu de symptômes à aller travailler. Est-ce là un moyen efficace de lutte contre la propagation du virus ? Deuxièmement l'isolement des personnes testées positives n'est plus requis. Est-ce là une mesure prophylactique efficace ? Troisièmement les autorisations d'absence pour les agents immunodéprimés prendront fin le 28 février. Quelles mesures vont être prises pour accompagner la reprise du travail de ses collègues ? Quel suivi médical sera mis en place ?

Nous le voyons bien, la tâche de préventeur qui nous incombe va être immense. L'organisation même du travail dans notre ministère est un facteur de risques psycho-sociaux sans précédent. A aucun moment une réforme ou un dispositif n'est discuté en amont de son application en termes de conditions de travail.

Les membres FSU de la FS-SSCT auront à coeur pendant ce mandat de remettre cette instance au centre du dialogue social et resteront pleinement mobilisés pour défendre la santé et les conditions de travail des personnels !

Merci pour votre écoute.